

de se loger, mais que, dans les circonstances actuelles, à cause du coût de la construction ou des impôts municipaux, elles sont incapables de trouver l'argent qu'il faut.

Le prochain point sur lequel je voudrais m'arrêter un instant, c'est l'étendue des engagements déjà pris par notre pays en ce qui concerne le logement. Qu'on songe un peu que nos premières lois à cet égard sont de 1935, date d'entrée en vigueur de la première loi fédérale du logement. On se souviendra qu'en 1936 cette loi, introduite par le gouvernement Bennett, a été abrogée et remplacée par une autre. En 1944 le Parlement a édicté la loi actuelle, dite loi nationale sur l'habitation. Aux termes de cette loi, le Parlement a pris plusieurs dispositions d'ordre financier en vue d'aider à la construction de logements au Canada. Je ne veux pas ennuyer le comité plus qu'il ne faut en revenant sur certains de ces chiffres, mais il me semble, monsieur le président, qu'il faut les citer dans une certaine mesure. Ils sont impressionnants, en effet, si on songe aux engagements pécuniaires déjà pris par notre pays en ce qui concerne l'habitation. Quand je dis le pays, je veux dire le Gouvernement fédéral.

Je voudrais citer des chiffres se rapportant aux cinq catégories d'aide financière accordée en vertu de la loi nationale sur le logement. Sous le régime des dispositions de l'article 7, au chapitre des prêts aux propriétaires de maisons, les crédits totaux votés jusqu'à aujourd'hui par le Parlement se montent à 300 millions, en regard d'engagements de plus de 232 millions. En vertu de l'article 12, ayant trait au déblaiement des taudis, le Parlement a voté des crédits de 20 millions, dont on n'a encore dépensé que \$1,150,000. Sous le régime de l'article 13, au titre des prêts pour logis à louer, le Parlement a voté 150 millions dont on n'a dépensé qu'environ 99 millions. Pour l'article 16, le Parlement a consenti un crédit de 5 millions pour du matériel de plomberie ou de chauffage expérimental, dont on n'a rien dépensé. Pour l'article 27A, le Parlement a voté 5 millions pour les recherches au titre de l'habitat et des aménagements collectifs, dont on n'a encore dépensé que \$1,700,000 en chiffres ronds. En tout, monsieur le président, par comparaison avec des crédits parlementaires globaux de 480 millions, les dépenses se montent jusqu'à présent, en chiffres ronds, à 333 millions.

Au cours des 18 derniers mois, on a pu constater un fléchissement extraordinaire dans l'industrie du bâtiment. On peut le constater non seulement en tenant compte des logements achevés, mais en comptant des logis commencés. Nous, membres de l'opposition officielle, avons amèrement critiqué le Gouvernement parce qu'il a mis au rancart, au

début de février 1951, sans avoir obtenu l'autorisation du Parlement, la disposition législative adoptée par le Parlement à la session d'automne de 1949 et prévoyant l'équivalent de seconds prêts hypothécaires, qui s'ajoutaient aux prêts prévus aux termes de la Partie I de la loi nationale sur l'habitation, ce qu'on appelait communément prêts supplémentaires d'un sixième. Nous avons dit que ce n'était pas un simple concours de circonstances que la diminution des mises en chantier, constatées alors, ait coïncidé avec cette annonce d'un nouveau programme ministériel.

Monsieur le président, il existe une foule de données très précieuses pour les renseignements qu'elles renferment, mais il me faut passer aussi rapidement que possible. Tout de même, je mentionne que la situation persistait au printemps de 1951, alors que les mises en chantier ont diminué comparativement à l'année 1950. Je me contenterai de citer les pourcentages en chiffres ronds, sans m'occuper des décimales: 4 p. 100 en avril; 19 p. 100 en mai; 26 p. 100 en juin; 41 p. 100 en juillet; 37 p. 100 en août; 51 p. 100 en septembre; 51 p. 100 en octobre; 46 p. 100 en novembre; 54 p. 100 en décembre. Vous voyez combien surprenants sont ces chiffres relatifs à la réduction du nombre des mises en chantier enregistrées au cours des derniers mois de 1951, comparativement à celles des mois correspondants de 1950.

La diminution s'est poursuivie au cours de l'année 1952. Je vais fournir une comparaison avec 1951. En effet une comparaison avec les chiffres de 1950 révélerait un bien plus grand déclin proportionnel. Les chiffres pour janvier 1952 révèlent une diminution de 42 p. 100 pour ce qui est des mises en chantier par rapport à ceux de janvier 1951. La diminution en février a été de 29 p. 100. Puis en mars est apparu ce qui, à première vue, semblerait être un renversement de la tendance; et les mises en chantier accusèrent une augmentation de 4-6 p. 100 par rapport à mars 1951. Cependant M. Mansur nous a mis en garde. Il nous a conseillé de ne pas attacher trop d'importance pour l'instant à ce qui semblait être un léger renversement de la tendance en mars et en avril. Il y avait, nous a-t-il dit, certains autres facteurs qui expliqueraient en grande partie l'augmentation des mises en chantier.

Depuis que le comité s'est ajourné, le bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique daté du 27 juin nous a appris, à notre grand regret, que les chiffres de mai relatifs aux mises en chantier accusent une forte